PROCÈS-VERBAL

DU 8 AOÛT 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

M. Bruno Roy, conseiller : siège nº : 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

4 personnes assistent à la séance.

25-08-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2025**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2025
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 juin 2025
5.3 Embauche de Mme Kathy Heppell pour la production du Charlois
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile

Pas de point à traiter

8. Travaux publics-Transports

Pas de point à traiter

9. Hygiène du milieu

9.1 Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 plan d'intervention TPI du Groupement Forestier

10.2 demande de modification règlementaire en urbanisme

11. Loisirs, culture et vie communautaire

Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Gaétan Proulx

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2025</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2025;

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

HYDRO : nous informe que son distributeur de borne de recharge a cessé ses opérations et qu'il doit retourner en appel d'offres. La subvention acceptée pour la municipalité demeure active et nous devrions recevoir les bornes en 2026.

MAMH : annonce le retour du programme PRACIM (Programme d'Amélioration et de Construction d'Infrastructures Municipale), avec la bonification d'une enveloppe de 360 millions de dollars.

GOUVERNEMENT DU CANADA : nous informe que l'appel de proposition 2025-2026 pour le PNHA (Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés, sera lancé le 6 août.

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC</u>

Le maire n'a pas assisté de séance en juillet, il en fera le compte rendu lorsqu'il aura reçu le procès-verbal de celle-ci.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-08-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 au montant de 46 231.62$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JUILLET 2025</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-005 **5.3- CONCEPTION DU JOURNAL LE CHARLOIS**

ATTENDU QUE la conception du journal municipal le Charlois nécessite une expertise pointue pour la mise en page du document;

ATTENDU QUE la municipalité possède seulement un employé administratif à temps plein alors qu'elle fait face aux mêmes obligations que des municipalités où il y a plusieurs employés administratifs et que par conséquent le temps pour la conception du journal municipal est compromis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaétan Proulx et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche, madame Kathy Heppell, à titre de travailleuse autonome pour la conception mensuelle du journal municipal le Charlois;

QUE le coût fixe mensuel versé à madame Heppell soit de 75.00$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

Pas de point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25-08-006 **10.1 APPROBATION DU PLAN ANNUEL D'INTERVENTIONS SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRA-MUNICIPALES DE SAINT-CHARLES-GARNIER**

ATTENDU QUE le Groupement Forestier Métis-Neigette inc. a fait parvenir le plan annuel d'intervention 2025 sur les terres publiques à la Municipalité pour approbation;

ATTENDU QUE l'intervention projetée est pour une surface de 24,2 ha;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le plan d'intervention sur les terres publiques sur son territoire;

QUE la Municipalité demande au Groupement Forestier d'avertir la municipalité deux jours avant le début des travaux;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-007 **10.2 <u>DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE EN URBANISME</u>**

CONSIDÉRANT la demande de modification des règlements d'urbanisme numéro DMR2025-03 déposée le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'usage « 5834 – résidence de tourisme » dans la zone 9 FRH.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gérard Desjardins, appuyé par M. André Blouin et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier :

ACCEPTE de faire suite à la demande numéro DMR2025-03;

QUE cette demande soit intégrée à une future modification du règlement de zonage numéro 167 et du plan d'urbanisme numéro 166, sous réserve de la conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

Pas de point à traiter

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

13. <u>VARIA</u>

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-08-008 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Proulx et appuyé par M. Rodrigue Ouellet de la lever de l'assemblée à 19h38.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier